Mars – Avril 2021

L'Info-Relais

Relais Familles Assistants Maternels de Larivière

8 Rue du Margrabant
90 150 Larivière

03.84.56.50.24

relais.sit@famillesrurales.org

Les horaires du relais

Mardi
14h00-17h00 par téléphone

Jeudi
09h00-12h00 par téléphone
14h00-15h00 par téléphone

Vendredi
13h00-15h00 par téléphone

Possibilité de RDV sur demande

Secteur couvert par le relais:

Angeot, Bessoncourt, Bethonvillier, Fontaine, Frais, Lagrange, Larivière, Vauthiermont

L'intérêt de l'éveil musical pour le jeune enfant

« Les très jeunes enfants ont de grandes oreilles ! Avez-vous remarqué leur attention au bruit qui les entourent et observé leurs arrêts plein d'écoute, leurs vocalises ou leurs mouvements du corps en réponse aux sons ? »

Agnès CHAUMIE

La musique comporte de nombreux bienfaits ! Pour ce faire, pas besoin de matériel compliqué ni de compétences particulières, l'éveil musical est accessible à tous ! L'important reste de prendre du plaisir et de le partager.

Chanter une berceuse, une petite comptine ou sautiller au son d'une musique joyeuse, favorise la découverte sensorielle ! C'est un bon moyen de créer un lien positif, de favoriser les échanges et les interactions entre les enfants.

Taper des rythmes sur un tambour, chanter une comptine, écouter des musiques stimulent les zones du cerveau et favorisent plusieurs apprentissages : l'écoute, la mémoire, l'attention, le langage, l'organisation de la pensée et la capacité des tout-petits à exprimer certaines émotions et les appréhender.

Quand les enfants bougent librement sur une musique ou quand ils découvrent le son d'un instrument, cela favorise l'expression artistique. Ils prennent conscience de leurs corps. Danser, sauter, taper des mains et des pieds au son d'une musique exercent aussi la motricité et la coordination de leurs mouvements.

La musique favorise la découverte de soi, du monde, de ses différentes cultures et ouvre sur d'autres horizons.

Allocations Familiales Caf du Territoire de Belfort
Familles rurales Vivre mieux ! Bourgogne Franche-Comté
SIT Syndicat Intercommunal du Tilleul
Territoire de Belfort Le Département

LES ANIMATIONS

Les animations sont des temps collectifs gratuits qui s'adressent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistants maternels, parents et gardes à domicile).

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens et de découvrir de nouvelles activités.

Le planning est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Inscription obligatoire, auprès du relais, par mail ou par téléphone.

Mars 2021

Mercredi 03 mars : Cartons et rouleaux
Vendredi 05 mars : Transvasements
Mardi 09 mars : Bruits et Musique
Mercredi 10 mars : Histoires et comptines
Vendredi 12 mars : Atelier pause Zen
Mardi 16 mars : Pâte à patouille
Mercredi 17 mars : Transvasements
Vendredi 19 mars : Atelier Langage et Signes
Mardi 23 mars : Cartons, papiers et rouleaux
Mercredi 24 mars : Peintures naturelles
Vendredi 26 mars : Bruits et Musique
Mardi 30 mars : Transvasements
Mercredi 31 mars : Pâte à patouille

Avril 2021

Mardi 06 avril : Histoires et comptines
Mercredi 07 avril : Pâte à patouille
Vendredi 09 avril : atelier Pause Zen
Mardi 13 avril : Transvasements
Mercredi 14 avril : Bruits et Musique
Vendredi 16 avril : Atelier Langage et Signes
Mardi 20 avril : Histoires et comptines
Mercredi 21 avril : Pâte à patouille
Vendredi 23 avril : Carton et rouleaux
Mardi 27 avril : Peintures naturelles
Mercredi 28 avril : Bruits et musique
Vendredi 30 avril : Histoires et comptines

NOUVEAUTE :

A partir de Mars 2021,
le relais vous accueille de 09h30 à 11h30
sur 3 créneaux d'animations :
Mardi
Mercredi
Vendredi

ANIMATIONS A BESSONCOURT

De 09h30 à 11h30
19, rue des Magnolias
Ancienne école, à côté de la mairie
Vendredi 26 mars
Vendredi 30 avril

ANIMATIONS PARENTS - ENFANTS

De 09h30 à 11h30
8 rue du Margrabant
90150 Larivière
Samedi 13 mars : atelier Langage et Signes
Samedi 10 avril : atelier Pause Zen

ACTIVITÉS SOCIALES & CULTURELLES
EMPLOI À DOMICILE

Les partenaires sociaux viennent de mettre en ligne un site internet proposant des offres d'activités sociales et culturelles à destination des assistants maternels et des salariés du particulier employeur : des voyages, des activités sportives, des sorties culturelles, des cours de cuisine à prix réduits !!

Pour en profiter, il suffit de créer un compte sur le site
en remplissant le champ "adresse email"
et en indiquant son n° de CESU ou Pajemploi

https://www.asc-loisirs-emploidomicile.fr/accueil

Nouveautés 2021 : Tarifs réglementaires, numéros utiles

RÉMUNÉRATION DE L'ASSISTANT MATERNEL

TAUX HORAIRE MINIMUM au 1er JANVIER 2021 :

2.88€ en brut soit 2.25€ en net

ATTENTION ! La revalorisation du montant du SMIC n'entraîne pas automatiquement une revalorisation du salaire horaire de l'assistant maternel, sauf si celui-ci est rémunéré au minimum légal

PLAFOND JOURNALIER CAF

Pour une prise en charge des cotisations par la CAF (pour les enfants de moins de 6 ans), la rémunération brute de l'assistant maternel agréé ne doit pas dépasser un plafond journalier de référence (5 fois la valeur du SMIC horaire brut) par enfant gardé. Ce plafond est de 51.25€ brut soit 39.98€ net au 1er janvier 2021.

L' INDEMNITÉ D'ENTRETIEN

L'assistant maternel bénéficie d'une indemnité d'entretien pour couvrir certains frais : jeux et matériels d'éveil, matériels et produits de couchage et de puériculture (sauf les couches qui sont fournies par les parents), consommation d'eau, d'électricité, de chauffage, etc.

Selon la convention collective du particulier employeur (article 8) : « l'indemnité afférente à ces frais est due pour chaque journée d'accueil. Elle ne peut être inférieure au montant défini par l'accord paritaire du 1er juillet 2004 soit 2,65€ par journée d'accueil ».

Selon la législation : en application de la loi n°2005-706 du 27 juin 2005 et des articles L423-18 et D423-6 et 7 du CASF depuis le 1er juillet 2012, les indemnités d'entretien doivent correspondre à 85% du minimum garanti mentionné à l'article L.141-8, soit 3.11€ par enfant et pour une journée de 9h00.

Ce montant est calculé en fonction de la durée effective d'accueil quotidienne.

LES NUMEROS UTILES

> Pajemploi : 0 806 807 253

Le numéro utilisé pour contacter le centre national Pajemploi change au 1er janvier 2021. Le service qui était auparavant payant devient gratuit et seule la communication est facturée par l'opérateur téléphonique, au prix d'un appel local.

> LA CAF : 32 30

Un nouveau numéro national. Il vous suffit ensuite de renseigner votre numéro de département pour être redirigé vers votre CAF et entrer en relation avec un conseiller. Vos appels sont au prix d'un appel local.

> LA CPAM : 36 46

> LA MSA : 03 84 35 25 25

> IRCEM : 0980 980 990

> LA DIRECCTE B/FC : 0 806 000 126

> Les Services des impôts :03 84 58 81 00

> Service Public : 39 39

> Pôle Emploi :

39 95 (ligne employeur)

39 49 (ligne candidat)

NOUVEAUTE FORMATION (paiement et allocation)

A partir du 1er janvier 2021, les salariés et les assistants maternels du particulier employeur qui partiront en formation dans le cadre du plan de développement des compétences recevront directement les rémunérations et les frais de vie auxquels ils peuvent prétendre pendant la formation. Les particuliers employeurs resteront partie prenante du processus en recevant une information leur indiquant la réalisation de l'opération.

Pour rappel, vous avez droit à 58h de formation pour l'année 2021 dès lors que vous avez un parent employeur. L'allocation de formation est de 4,58 € de l'heure, les indemnités repas et kilométriques sont de : 11€/repas et 0.211€/km.

Plus d'information sur IPERIA :

https://www.iperia.eu/

Un doute ? Une question ?

Des téléconseillers vous orientent et vous accompagnent 5 jours sur 7 dans vos projets de formation : information sur les dispositifs d'accès à la formation continue,

choix de module, dates et lieux de formation, démarches administratives...

La plateforme téléphonique vous accueille gratuitement au 0 800 020 920 du lundi au jeudi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30

Pour le plaisir

Un jour dans sa cabane

Un jour dans sa cabane
Un tout petit petit bonhomme
Jouait de la guitare
Olé oléo banjo ho ho !

Refrain :
Zoum bala zoum bala zoum bam bam (X3)
Olé oléo banjo ho ho !

Un jour dans sa cabane ;
Un tout petit petit bonhomme
Mangeait une banane ;
Olé oléo banjo ho ho !
Refrain

Un soir dans sa cabane ;
Un tout petit petit bonhomme
S'endort sur sa paillasse ;
Olé oléo banjo ho ho !
Refrain

Recette de la musique à domicile !

par Katia Bermann de Tralalère

Choisissez une chanson que vous aimez et connaissez bien (peu importe le style)

Munissez-vous d'instruments de musique ou d'instruments de fortune si vous n'avez pas de "vrais instruments" à la maison (spatules, boîtes en carton, râpe à fromage, petit pot remplis de riz/lentilles/haricots secs et bien fermés)

Lancez la musique et jouez en rythme avec les enfants, en bougeant.... ou dansez tout simplement !

Les instruments de musique

Le matin, pour dire bonjour,
Je joue du tambour.

Pour demander comment ça va,
Je joue de l'harmonica.

Pour parler avec les oiseaux,
Je joue du pipeau.

Quand j'ai envie de dire « zut »,
Je joue de la flûte.

Corinne ALBAUT

Berlingots maracas

Matériel :
Scotch
Ciseaux
Colle
Rouleaux de papier toilette
Riz, haricots secs ou autres
Papier cadeau ou autre papier

Déroulement :
Décorer le rouleau avec du papier cadeau, scotch ou autre.
Aplatir complètement un coté du rouleau et appliquer un morceau de scotch pour maintenir le rouleau aplati.
Remplir le rouleau avec une petite poignée de riz, de haricots ou autres.

Enfin, aplatir la deuxième extrémité du rouleau dans le sens opposé du premier, puis appliquer un morceau de scotch pour refermer l'ensemble.

http://fr.hellokids.com

Banjo rigolo

Matériel :
des couvercles en métal
des élastiques
des bâtons en bois
du ruban adhésif
des feutres

Déroulement :
Installer les élastiques sur le couvercle. faire en sorte qu'ils ne vrillent pas et les tendre au maximum, c'est pour ça que les petits élastiques sont les mieux !
Les fixer avec du ruban adhésif, si vous avez du gros scotch de travaux, c'est encore mieux, ça ne bougera pas !
Fixer le manche du mini-banjo, de la même manière.
Il ne reste plus qu'à le décorer !

Le journal « L'Info Relais » est un bimestriel gratuit. Directeur de la publication : Sylvain BRELOT. Dépôt légal: Mai 2015 . ISSN: 2347-5117